



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 15

Réunion du mardi 05 novembre 2019

Président : M. DENIS

**Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY –
DJELLAL – LANOIX**

Excusé : M. MARTIN

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DE LA COULDRE – NNI 78 423 01 03

Installations visitées par M. VESQUES de la C.R.T.I.S. le jeudi 31 octobre 2019.
Cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. autorise à dater de ce jour de jouer les matches de Championnat et des Coupes Ligue.
La distance depuis les vestiaires et l'aire jeu étant trop importante, la C.R.T.I.S. demande au club
d'assurer la protection des officiels et des joueurs.

La Commission propose un classement FOOT A11 SYE provisoire jusqu'au 05/05/2020.

Elle demande à la ville de lui transmettre tous les documents permettant de prononcer le classement
définitif de l'installation à savoir :

- Un Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité inférieure à 300 places en cas d'absence de tribune
- Le dernier P.V. de la Commission de Sécurité
- Le plan de situation
- Le plan du terrain à l'échelle 1/200^{ème}
- Le plan des vestiaires côtés
- Les tests in situ

1.2. Confirmations de niveau de classement

PARIS – STADE DE LA PORTE DE BAGNOLET – NNI 75 120 04 01

Installation visitée le 30/10/2019 par M. ORTUNO.

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE provisoire jusqu'au 20/05/2009 puis a été retirée du classement suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 09/02/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du dossier et de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis:

- Attestation de capacité.
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Plans du terrain.
- Plan des vestiaires
- Tests in situ du 22/06/2015 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 5 SYE.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de cette installation en Niveau 5sy jusqu'au 05/11/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

AULNAY SOUS BOIS – STADE ROSE DES VENTS – NNI 93 005 04 02

Installation visitée le 28/10/2019 par M. ORTUNO.

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 18/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du dossier et de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis:

- A.O.P.
- Plans du terrain.
- Plan des vestiaires actuel et des futurs vestiaires
- Tests in situ du 21/09/201 dont les performances sportives et de sécurité sont non conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 5 SYE.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de cette installation en Niveau 5sy jusqu'au 05/11/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

MAISONS LAFFITTE – PARC DES SPORTS 2 – NNI 78 358 01 02

Installation visitée le 04/10/2019 par M. DENIS.

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 23/01/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du dossier et de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis:

- Plan de masse du terrain.
- Plan des vestiaires difficilement lisible

Elle constate l'absence des tests in situ.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une confirmation de classement de cette installation en Niveau 5sy jusqu'au 05/11/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

RUEIL MALMAISON – STADE DU PARC N° 2 – NNI 92 063 02 02

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. accuse réception des tests in situ en date du 16/10/2019 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 5 SYE.

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés et transmis pour le 16/10/2024 (Article 5.2.4§4).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

1.3 Changements de niveau de classement

MEREVILLOIS – STADE DES HAUTES CROIX – NNI 91 390 02 01

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 24/04/2020.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis:

- Attestation de capacité.
- Courriel de la Mairie relatif à la Commission de Sécurité.
- Plans du terrain.
- Plan des vestiaires.
- Tests in situ du 19/09/2019 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 5 SYE.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau 5SYE jusqu'au 19/09/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décisions finales.

MONTREUIL – STADE ROMAIN ROLLAND – NNI 93 048 04 01

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 10/03/2020.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier et de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis:

- Attestation de capacité.
- Plans du terrain.
- Plan des vestiaires.
- Tests in situ du 26/09/2019 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5 du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 6 SYE.
- Rapport de visite de M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., en date du 05/09/2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau 6SYE jusqu'au 26/09/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1 – Eclairages régionaux (EFOOT A11 et E5)

PARIS – COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN – NNI 75 112 05 01

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initiale de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 29/10/2019.

Mesures relevées par M. LAWSON le 29 octobre 2019.

Total des points : 5058 lux

Eclairement moyen : 202 lux

Facteur d'uniformité : 0,76

Rapport E min/E max : 0,50

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2021.

VITRY/S/SEINE – STADE ROGER COUDERC – NNI 94 081 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 21/07/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 22/10/2019.

Mesures relevées par M. LAWSON le 22 octobre 2019.

Total des points : 3837 lux

Eclairement moyen : 153 lux

Facteur d'uniformité : 0,79

Rapport E min/E max : 0,60

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2021.

Transmis à la CFTIS pour la saisie du classement dans la mesure où l'installation sportive est classée en niveau 4SYE.

1.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

BONNEUIL/S/MARNE – STADE LEO LAGRANGE – NNI 94 011 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 13/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 21/10/2019.

Mesures relevées par M. LAWSON le 21 octobre 2019.

Total des points : 8068 lux

Eclairement moyen : 323 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E min/E max : 0,55

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 21/10/2020.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE DEJERINE – NNI 75 120 02 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 25/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 29/10/2019.

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 29 octobre 2019.

Total des points : 9911 lux
Eclairage moyen : 396 lux
Facteur d'uniformité : 0,79
Rapport E min/E max : 0,54

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 25/11/2020.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE MARYSE HILSZ – NNI 75 120 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 15/10/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 22/10/2019.

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 22 octobre 2019.

Total des points : 9701 lux
Eclairage moyen : 388 lux
Facteur d'uniformité : 0,75
Rapport E min/E max : 0,57

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 15/10/2020.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

BLANC MESNIL – STADE JEAN BOUIN – NNI 93 007 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 18/10/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 28/10/2019.

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 28 octobre 2019.

Total des points : 10034 lux
Eclairage moyen : 401 lux
Facteur d'uniformité : 0,79
Rapport E min/E max : 0,60

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 18/10/2020.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

AULNAY SOUS BOIS – STADE VELODROME – NNI 93 005 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 16/10/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 04/11/2019.

Mesures relevées par M. ORTUNO le 04 novembre 2019.

Total des points : 5555 lux
Eclairage moyen : 222 lux
Facteur d'uniformité : 0,75
Rapport E min/E max : 0,51

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/10/2020.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

2. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.

La C.R.T.I.S. confirme les propositions de classement transmis par la C.D.T.I.S des Districts aux procès-verbaux suivants :

- C.D.T.I.S. de la Seine-et-Marne : P.V. des 10/07/2019 – 16/09/2019 – 17/09/2019 – 18/09/2019 et 28/10/2019.
- C.D.T.I.S. des Yvelines : aucun P.V. transmis.
- C.D.T.I.S. de l'Essonne : P.V. des 10/09/2019 – 17/09/2019 – 24/09/2019 – 01/10/2019 – 08/10/2019 et 15/10/2019.
- C.D.T.I.S. des Hauts-de-Seine : aucun P.V. transmis.
- C.D.T.I.S. de la Seine-Saint-Denis : P.V. des 18/09/2019 et 23/10/2019.
- C.D.T.I.S. du Val-de-Marne : P.V. du 13/09/2019.
- C.D.T.I.S. du Val d'Oise : P.V. des 03/09/2019 – 10/09/2019 – 17/09/2019 – 01/10/2019 – 08/10/2019 – 15/10/2019 – 22/10/2019 et 29/10/2019

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

CRETEIL – STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE 4 – NNI 94 028 01 04

Le rendez-vous pris pour le mercredi 13 novembre 2019 à 21 h 30 sur place, afin de contrôler l'éclairage, concerne le **Stade Dominique Duvauchelle 4 – NNI 94 028 01 04** et non le Stade Dominique Duvauchelle 1 – NNI 94 028 01 01. M. GODEFROY représentera la C.R.T.I.S. et fournira les documents.